



Personnel de la cantine



Personnel de l'OC2S



L'année 2018 s'est terminée par un bilan positif pour Grandparigny. Dans chacune des quatre communes déléguées il y a eu de beaux et gros travaux réalisés grâce à notre commune nouvelle et notre mutualisation. Ce bulletin municipal en témoigne. Grandparigny dispose maintenant d'une salle culturelle de 400 places. Le projet, porté depuis 2014, nous a permis de transformer la première salle tout en gardant la cantine. Certains se posent la question s'il ne fallait pas en construire une nouvelle. Je vous invite à lire l'article à l'intérieur de ce bulletin.

Les aides obtenues de l'Etat et du Conseil Départemental nous ont permis de voter un budget sans augmentation des taux communaux et ceci pour la 10^e année. Pour faciliter votre quotidien, nous avons travaillé avec la poste pour que chaque habitation ait une adresse personnalisée. Cette géolocalisation est très importante, sécurisante en cas de besoin d'intervention des services de santé, des pompiers ou des gendarmes.

Les principaux travaux prévus pour 2019 sont :

- Chèvreville : travaux de canalisation suite aux inondations, réalisation d'un nouveau parking, étude de l'aménagement du bourg ;
- Martigny : fin de rénovation du presbytère, travaux d'accessibilité de la salle des fêtes ;
- Milly : toiture salle de la Rotonde, aménagement de la salle des fêtes, travaux d'accessibilité pour cette salle et la salle des associations ;
- Parigny : assainissement route des Brières, réfection de la rue des écoles, création d'un nouveau parking et d'un parvis à la salle culturelle, d'un arborétum, d'un théâtre de verdure, et de jeux pour enfants (nous avons atteint 180 élèves en janvier 2019), création d'un nouveau lotissement de 20 parcelles environ : « les Cytises ».

Il est important que nous continuions à investir tout en maîtrisant les taux communaux d'imposition. Ces investissements sont essentiels pour nos entreprises, nos artisans, nos commerçants et le développement de notre commune. Le respect, la volonté de travailler ensemble dans un bon esprit voilà ce qui nous anime. Nos manifestations, le choix de nos investissements doivent être orientés pour apporter une qualité de vie à Grandparigny.

Dans le contexte actuel, parfois difficile, inquiétant, privilégions le dialogue, le respect des personnes.

Pour cette année 2019, au nom de mes collègues maires délégués, des adjoints, de l'ensemble des conseillers municipaux, des employés communaux de Grandparigny et en mon nom personnel, je vous présente mes vœux de sérénité, santé et réussite.

Gérard LOYER, Maire.

Bulletin semestriel d'information de la commune de Grandparigny

Mairie : 75 rue St-Berthevin 50600 Grandparigny

☎ 02 33 49 14 15 - Fax 02 33 49 85 32

Courriel : mairie.grandparigny@orange.fr

site internet : www.grandparigny-50.fr

Responsables : Gérard Loyer et Pierre Monier

Co-rédacteurs : Régine Mottais, Marie Pelé et Patrice Garnier

conception et impression : imp provinces - Parigny





Guide pratique

Mairie de GRANDPARIGNY: maire M. Gérard Loyer

Tel : 02.33.49.14.15 – Fax : 02.33.49.85.32

Courriel: mairie@grandparigny.fr

Site: www.grandparigny.com

Mairie déléguée de Chèvreville: maire délégué M. Gilbert Daniel

Téléphone: 02 33 49 48 90

Courriel: mairie.chevreville@grandparigny.fr

Mairie déléguée de Martigny: maire délégué M. Gérard Esneu

Téléphone: 02 33 49 00 02

Courriel: mairie.martigny@grandparigny.fr

Mairie déléguée de Milly: maire délégué Mme Marie-Claude Hamel

Téléphone: 02 33 49 23 10

Courriel: mairie.milly@grandparigny.fr

Permanences secrétariats

Parigny

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 12 h et de 14 h à 18 h

Mercredi de 9 h à 12h30

Chèvreville

Lundi de 15h30 à 18h

Martigny

Vendredi de 14h à 18h30

Milly

Vendredi de 15h à 18h30

Ecole Publique

Directrice Mme Morin: 02 33 49 46 50

Restaurant scolaire

Mme Cheval 02 33 49 50 83

Garde d'enfants

Crèche halte garderie " Les Pitchouns " à Saint Hilaire du Harcouët.

Assistantes maternelles:

RAM St Hilaire 02 33 79 46 10 ou mairies.

Maison Assistantes Maternelles Parigny
07 67 79 26 62

Résidences personnes âgées

Résidence autonomie "Les Hirondelles"
02 33 79 33 40

Résidence des Quatre Pommiers
06 77 36 01 84

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Renseignements dans toutes les mairies.

Responsable: Mme Marie Claude Hamel 02 33 49 23 10

Une permanence est assurée par Mme Jouenne le jeudi matin à la mairie de Grandparigny.

Service Aide à Domicile (ADMR)

Permanence en mairie de Grandparigny le mardi de 13 h 30 à 15 h 30
06 82 44 21 04

Salles polyvalentes

Réservations et renseignements dans toutes les mairies.

Tarif commun pour les habitants de la Commune

Salle paroissiale Parigny

Presbytère 06 84 04 62 85

Numéros d'urgence: n'oubliez pas de préciser votre village et le nom de votre commune déléguée.

Pompiers 18 ou 112

Médecin de garde

Service des eaux :

Gendarmerie 17

116 117

STGS 08 10 12 13 18 ou mairies

Samu 115

Pharmacie de garde

Gaz 0 800 47 33 33 ou mairies

08 90 71 71 38

Assainissement: mairies



Guide pratique

Collecte Ordures ménagères

- **Chèvreville** : le vendredi à partir de 5h30.

- **Martigny**: le lundi à partir de 5h30.

- **Milly**: le mercredi à partir de 10h.

- **Parigny**: le vendredi à partir de 5h30.

En aucun cas des sacs d'ordures ménagères ou dépôts de taille de haie, branchage ne doivent être déposés dans les chemins pédestres ou à côté des containers de tri sélectif sous peine de sanction.

TRI SÉLECTIF dans chaque commune.

Bouteilles

Pots

Bocaux

**Sans capsules,
ni couvercles
ni bouchons.**

Bouteilles

Bidons

**Emballages
métalliques**

Cartonnettes

Briques alimentaires

Journaux

Catalogues

Courriers

Enveloppes

Livres

Cahiers

Papiers

Déchetterie intercommunale Les Pare-Balles St Hilaire du Harcouët.

Lundi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h **Mercredi** de 14h à 17h

Jeudi de 14h à 17h du 1er Avril au 30 Septembre

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS AINSI QUE LEUR DÉPÔT DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES SONT À BANNIR

Interdit en tout temps : brûlage des souches et des produits de taille. Brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de plus de 7 cm de diamètre. Brûlage des végétaux issus des espaces verts des particuliers.

Autorisé du 1^{er} novembre au 3¹ mars : brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de moins de 7 cm de diamètre à plus de 200m. d'une habitation et à plus de 100 m. des routes. Feux allumés sous surveillance constante entre le lever du jour et 16 h. (éteint au coucher du soleil).

REGLEMENTATION DE CERTAINES ACTIVITES BRUYANTES



La municipalité rappelle aux habitants de Grandparigny que les travaux de bricolage, de jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (ref: circulaires préfectorales n° 27-159 du 20/03/1997)

Ces travaux de bricolage ne peuvent être effectués que: les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Manéo

Le véhicule Manéo c'est la solution pour vos déplacements. Plaquettes d'information disponibles en mairie et sur le site de la mairie.

Navette St Hilaire

Des arrêts sur Grandparigny sont proposés sur la ligne A, les lundis et jeudis (zone commerciale, maison médicale). Cette navette est gratuite et accessible à tous, sauf aux scolaires.

Animaux en divagation

Il est rappelé aux habitants propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables. Ils s'exposent à des amendes lors de la divagation de leurs animaux sur le domaine public.



Conseil Municipal

Comptes rendus des réunions de conseil du deuxième semestre 2018.

Sur proposition de M. le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

• Donnent un avis favorable pour :

- ◊ l'ouverture d'une enquête publique du 13 septembre au 12 octobre 2018 pour le zonage du secteur des Brières;
- ◊ la demande d'une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation du projet d'extension du réseau assainissement eaux usées secteur des Brières sur le secteur public (voir page travaux).

• Acceptent les devis suivants:

Commune déléguée de Chèvreville:

- ◊ mission de réalisation d'une canalisation d'eaux pluviales (suite aux inondations) : cabinet Tecam mieux disant d'un montant de 6 500 € HT ainsi que l'étude de l'aménagement du bourg d'un montant de 16 850.00 € HT.

Commune déléguée de Martigny:

- ◊ rénovation du presbytère (voir détails page travaux).

Commune déléguée de Milly:

- ◊ travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle: menuiserie (SARL Pinson) plomberie (SARL Cahu) carrelage (Entr. Roupnel) peinture (Entr. Deco'styl) signalétique (Horizon Signalisation) d'un montant total de 19 703.73 € HT;
- ◊ travaux de peinture et de plafonds de la salle : isolation (SARL Pinson) peinture (Entr. Roblin) d'un montant total de 20 728.20 € HT;
- ◊ réfection de la toiture de la salle de la Rotonde : entreprise Hamel d'un montant de 11 165,20 € HT.

Commune déléguée de Parigny:

- ◊ maîtrise d'œuvre d'aménagement de la Rue du Champ du Chêne et de l'Impasse de la Gare : Agence Technique Départementale du Sud Manche d'un montant de 10 746.83 € HT;
- ◊ étude de réalisation du lotissement « Les Cytises »: SARL PryTech d'un montant de 24 552 € HT;
- ◊ travaux d'assainissement du secteur des Brières sur le domaine public (voir page travaux);
- ◊ branchements des particuliers secteurs des Brières (voir page travaux);
- ◊ réfection des canalisations d'assainissement Rue des Ecoles, quelques tronçons rue St Berthevin et Allée de la Douenne : entreprise Pigeon TP Normandie d'un montant de 34 376.64 € HT.

• Décident:

- ◊ d'acquiescer un camion benne auprès du garage Citroën DUBOIS-HELLEUX de MORTAIN mieux disant pour un montant de 22 940.30 € HT;
- ◊ de réaliser en urgence, après les inondations du printemps, des travaux de canalisation des eaux pluviales dans le bourg de Chèvreville. L'entreprise Pigeon TP Normandie a été retenue, le montant de ces travaux s'élève à 14 116 € HT.

• Approuvent:

- ◊ le rapport d'activité de service établi par le SDEAU 50 : taux de rendement de 95%;
- ◊ le rapport annuel d'assainissement des eaux usées pour la commune déléguée de Milly: 67 abonnés, part fixe 30 € (contre 52 € auparavant), redevance au m3 1.15 € (contre 1.55 € auparavant);
- ◊ le rapport annuel d'assainissement des eaux usées pour la commune déléguée de Parigny: 668 raccordements, prix inchangé.

• Fixent :

- la participation, pour l'année 2017, à 804 € pour les élèves hors commune scolarisés à Parigny;
- le montant de la location du logement communal de la commune déléguée de Parigny à 480 € /mensuel.

• **Elisent** Mme Isabelle Veillard maire adjointe à la mairie déléguée de Chèvreville.

Etat Civil

Selon les dispositions de l'article 10 du Code Civil (aux termes desquelles chacun a droit au respect de sa vie privée), toutes les publications qui font mention d'actes d'état civil sont illégales.

Pour ce second semestre de l'année 2018, nous avons enregistré:

12 naissances 6 mariages 17 décès



Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat:

Des aides financières pour rénover votre logement!

Les objectifs de l'OPAH:

- Améliorer le niveau de confort des logements;
- Lutter contre la précarité énergétique et favoriser les économies d'énergie;
- Accompagner les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement;
- Développer une offre locative de qualité;
- Remettre sur le marché des logements durablement vacants.

Bilan de l'année 2017:

Propriétaires occupants: 109 logements rénovés subventionnés à hauteur de 696 115 € (communauté d'agglomération, communes, département, région, caisses de retraite)

Propriétaires bailleurs: 15 logements rénovés: subventionnés à hauteur de 329 901 € (communauté d'agglomération, communes, département, région).

Pour tout renseignement une permanence est assurée les 1er et 3ème jeudis de chaque mois: Pôle Territorial 1 Place Delaporte St Hilaire du Harcouët.



Collecte des ordures ménagères.

Depuis le 1er juin ces ordures ménagères sont présentées dans des sacs translucides. Après six mois de mise en œuvre, le bilan est très positif: le tonnage a baissé de 27% et celui des déchets recyclables a augmenté. La Communauté d'Agglomération remercie les usagers de leur contribution au tri des déchets.



Travaux

Commune déléguée de Chèvreville

Voirie : 1218 m/ 55 638 € HT



La Liardière



Les Grésardières



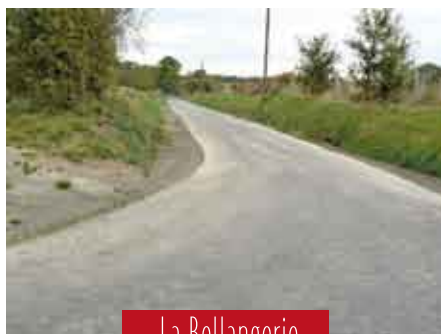
Les Terriers

Commune déléguée de Milly

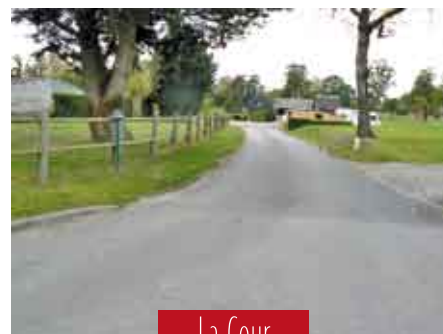
Voirie : 1253 m/ 44 594 € HT



Les Poiriers



La Bellangerie



La Cour



La Source Heurtaux



La Croix Bourge

Commune déléguée de Martigny

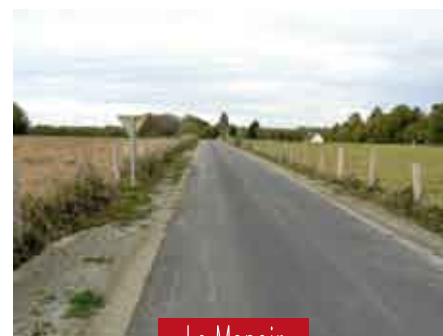
Voirie : 556 m/ 23 989 € HT



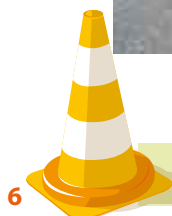
La Gravelle de Haut



La Lande Badet



Le Manoir





Presbytère

Ces travaux de rénovation du Presbytère ont été votés par le Conseil Municipal. Ils s'élèvent à 237 948 € HT. La subvention accordée par le département est de 22 494 €.

Ce projet a été examiné par le Conseil Communal de Martigny puis confié au cabinet d'architecture Deniau pour un montant de 10 800 € HT. Les travaux ont débuté au mois d'octobre, ils sont prévus se terminer fin juin. Ce logement sera proposé à la location.

Gros œuvre :	Ent Frédéric	77 187,00 € HT
Menuiseries extérieures :	Ent MGC	14 681,00 € HT
Menuiseries placages :	Ent Pinson	54 590,00 € HT
Carrelage Faïence :	Ent Lenoble	4 297,19 € HT



Peintures :	Ent Lebouvier	10 998,21 € HT
Sanitaires chauffage :	Ent Cahu	23 697,95 € HT
Electricité :	Ent Cahu	8 252,93 € HT
Couverture Charpente :	Ent Belliard	44 243,53 € HT

Commune déléguée de Parigny

Voirie : La Gasnerie, La Pigeonnière :
222 m/ 28 068,31 € HT

Assainissement secteur des Brières

• Travaux sur le domaine public :

Ce projet voté par le Conseil Municipal a été confié à l'entreprise Pigeon TP Normandie pour un montant de 184 460 € HT, les essais à la société A32N pour un montant de 2 826 € HT. La subvention de l'Agence de l'Eau s'élève à 86 000 €.

• Branchements des particuliers :

Vingt neuf foyers sont concernés par cette extension. Les travaux commencés en novembre sont prévus se terminer en février. Le coût de chaque branchement est à la charge du propriétaire du terrain. Suite à un appel d'offres, la commune a retenu, pour la réalisation de ces branchements, la société TPB du Loir pour un montant de 94 751,20 € HT et pour les essais par la société A32N pour un montant de 4 468,80 € HT. **La subvention de l'Agence de l'Eau est de 3000 € par habitation.**

Rue du Champ du Chêne, Impasse de la Gare

L'effacement des réseaux téléphoniques et électriques a été réalisé par le SDEM, le réseau d'eau potable par le SDEAU 50, la voirie par la société TP Pigeon Normandie.



Rue du Champ du Chêne

Coût des travaux
226 446 € HT.
Subvention SDEM
92 900 €.
Commune
133 546 €.



Impasse de la Gare

Coût des travaux
146 239 € HT.
Subvention SDEM
37 040 €.
Commune
109 199 €.

Salle Culturelle

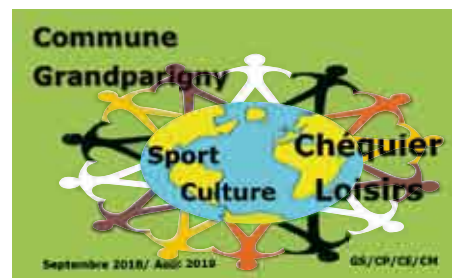
Coût des travaux : 1 128 209,50 € HT, subventions 553 000 € : État 404 000 €, Département 137 000 €, Réserve parlementaire de M. Bizet 12 000 €.

Si nous comparons ce coût à celui d'une nouvelle construction, nous avons deux exemples près de chez nous : une salle d'une capacité d'accueil de 250 personnes pour un coût de 992 000 € et une seconde d'une capacité d'accueil de 260 personnes pour un coût de 1 400 000 €. Dans notre salle, d'une capacité de 400 places, la cloison mobile permet de séparer la grande salle en deux plus petites. Trois loges et une douche sont à la disposition des artistes. De plus nous gardons notre cantine. **Le reste à charge pour notre commune est donc de 575 000 € HT.**



Actualités

Chéquier loisirs



Pour la troisième année la municipalité a reconduit cette opération. Petit rappel : pour une participation de 3 € chaque enfant de GS, CP, CE, CM résidant dans la commune se voit remettre ce chéquier d'une valeur de 30 €. Il peut utiliser ces chèques auprès de nos partenaires: associations sportives, conservatoire de musique et de danse, piscine, médiathèque, cinéma, centre équestre et quelques commerces (librairie, musique, pêche, vélo). A ce jour 120 enfants sont venus retirer leur chéquier. Ces chéquiers sont toujours disponibles en mairie de Parigny jusqu'au mois de Mai 2019.

Les frelons asiatiques de plus en plus nombreux sur notre commune



Si cette « invasion » était inquiétante l'année passée, elle est devenue alarmante cette année. De 18 destructions de nids en 2017, nous sommes passés à 73 nids en 2018 !



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

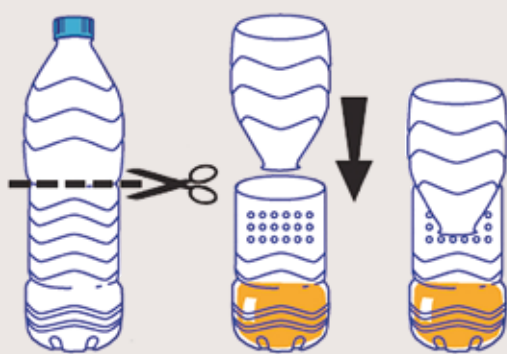


Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)

Comment procéder ?

Ne pas intervenir individuellement !!!

La commune prend en charge la destruction du nid. Il vous faut prévenir la mairie de votre commune ou celle de Parigny pour déclarer le nid. Les services administratifs prendront contact avec une personne habilitée. Celle-ci vous donnera rendez-vous pour la destruction. Le nid reste en place pour anéantir les insectes absents lors de l'intervention.



Alors, n'oubliez pas en février de poser ces pièges !!!

Comment lutter contre ce frelon ?

A partir du mois de novembre la reine et les mâles meurent. Les femelles fécondées quittent le nid et vont hiberner. De février à avril les survivantes vont construire un nid primaire gros comme un ballon de hand-ball, pondre des œufs et bâtir avec les larves écloses le nid final (en hauteur et très gros). Ces femelles ont énormément besoin de nourriture et de sucre. Le plus efficace est donc de les piéger à ce moment (février avant la construction du nid final) en installant des pièges : une bouteille , un mélange d'un demi-volume de bière brune, un quart de volume de sirop de cassis ou de grenadine ainsi qu'un quart de volume de vin blanc. Ce dernier composant repoussera les abeilles.

Plus il y aura de pièges, plus efficace sera la lutte contre le frelon asiatique.

S'il est un ennemi redoutable des abeilles, il reste très agressif et dangereux lorsqu'il se sent menacé. Soyez prudents et vigilants !!!



Entretien des espaces publics et privés

Pour des raisons sanitaires et environnementales nos quatre communes ont banni l'utilisation de produits phytosanitaires et obtenu le « Label 3^e feuille » cette année. Pour prolonger cette démarche nous vous proposons un petit autocollant (à l'intérieur de ce bulletin) que vous pourrez coller sur votre boîte à lettres.



Repas CCAS dans nos communes



CHÈVREVILLE



MARTIGNY



MILLY



PARIGNY

Sainte-Barbe le 24 novembre à Saint-Hilaire-du-Harcouët

A l'occasion de cette traditionnelle cérémonie plusieurs pompiers ont été décorés. Parmi ceux-ci, M^{me} Renault Nadège propriétaire du salon de coiffure de Parigny, a reçu sa fourragère.



M^{me} Hamel, M^{me} Gricourt, M^{me} Préaux (sa tutrice), M^{me} Renault, M. Loyer.

Rêve de jeune fille, elle a intégré le corps des sapeurs pompiers de St Hilaire le 1^{er} mars 2018. Elle a suivi les formations et obtenu les diplômes « Secours à la personne » et « Opérations diverses » en 2018. Cela lui a permis de participer à des opérations d'aide aux victimes, de tronçonnage et d'inondations. Après une formation « Incendie » en mars 2019 elle pourra intervenir sur des feux. Pour elle c'est une expérience très enrichissante, riche en contacts humains. Dans la caserne où de plus en plus de pompiers volontaires sont de sexe féminin, il y règne une ambiance très conviviale et solidaire. M^{me} Renault tient à remercier sa clientèle qui comprend ses absences au salon et les reports de rendez-vous.



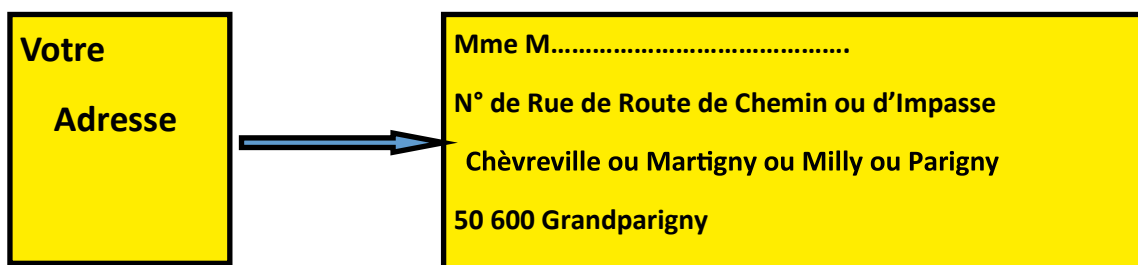
Numérue

Au sein de notre commune nouvelle, des noms de villages étaient similaires. Pour permettre à la gendarmerie, aux pompiers, aux services de santé, aux livreurs et à la poste de se rendre au bon endroit, la Municipalité a décidé de renommer les rues et les routes de Chèvreuille, Martigny, Milly et Parigny. Avec l'aide de La Poste, les maires délégués se sont concertés puis ont travaillé sur ce dossier avec leurs conseillers communaux. Chaque conseil communal, puis le conseil municipal ont adopté cette nouvelle dénomination.

Ces informations seront transmises à L'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) qui mettra à jour ses cartes et qui permettra un guidage GPS.

Comme vous pouvez le constater ci-dessous beaucoup de routes ont repris le nom du village. D'autres méritent quelques explications (voir sur chaque plan).

Des panneaux "Plaques de Rues" ainsi que des numéros seront commandés et posés au cours de cette année.



Commune de Parigny

Seuls changements:



L'Impasse du Champ Fleury devient
"Clos de la Jaunière"

La Route de Milly devient "Route Arthur Legrand". Elle se prolonge jusqu'à Milly.



